



## **Salaires :**

# **« Zéro pointé », Monsieur le DG !**

Pour cause, ou plutôt au prétexte de crise économique et financière, le gouvernement a choisi dès l'an dernier de renforcer le tournant de l'austérité budgétaire pour l'ensemble des agents publics, des services de l'État et des établissements publics. La couleur a été annoncée dès le printemps dernier, comme nous le disions dans le tract du 2 juin : réduction de 1,5% des effectifs, ainsi que baisse des crédits de fonctionnement et d'investissement (moins 5% dès 2011, moins 10% en trois ans).

### **En quoi cela concerne-t-il Pôle emploi ?**

D'abord, parce que très clairement les opérateurs publics de l'État sont cités dans l'arsenal de mesures. Le Directeur général s'est vanté d'être le représentant d'un des plus gros établissements en la matière, c'est dire si les « efforts consentis » à Pôle emploi seront particulièrement regardés, et de près.

Ensuite, parce que le gouvernement a mis pas mal de budget dans la fusion – même et surtout si cela est notoirement insuffisant pour les rattrapages de carrière, de pertes de pouvoir d'achat etc. Là aussi, le Directeur général se fait fort de rappeler en toutes occasions qu'il a mis en place une prime de fusion, accordé une augmentation pour les salaires des agents privés en 2009 qui a conduit la CGT à accepter cette disposition, enfin assuré un bonus

d'option de l'ordre de 20% en moyenne des traitements des agents publics concernés (à noter qu'on nous a tant rebattu les oreilles avec les différences de salaires que ces 20% seraient loin du compte pour les combler !).

**C'est dire si le Directeur général et son commanditaire, le gouvernement, attendent un « retour sur investissement ».**

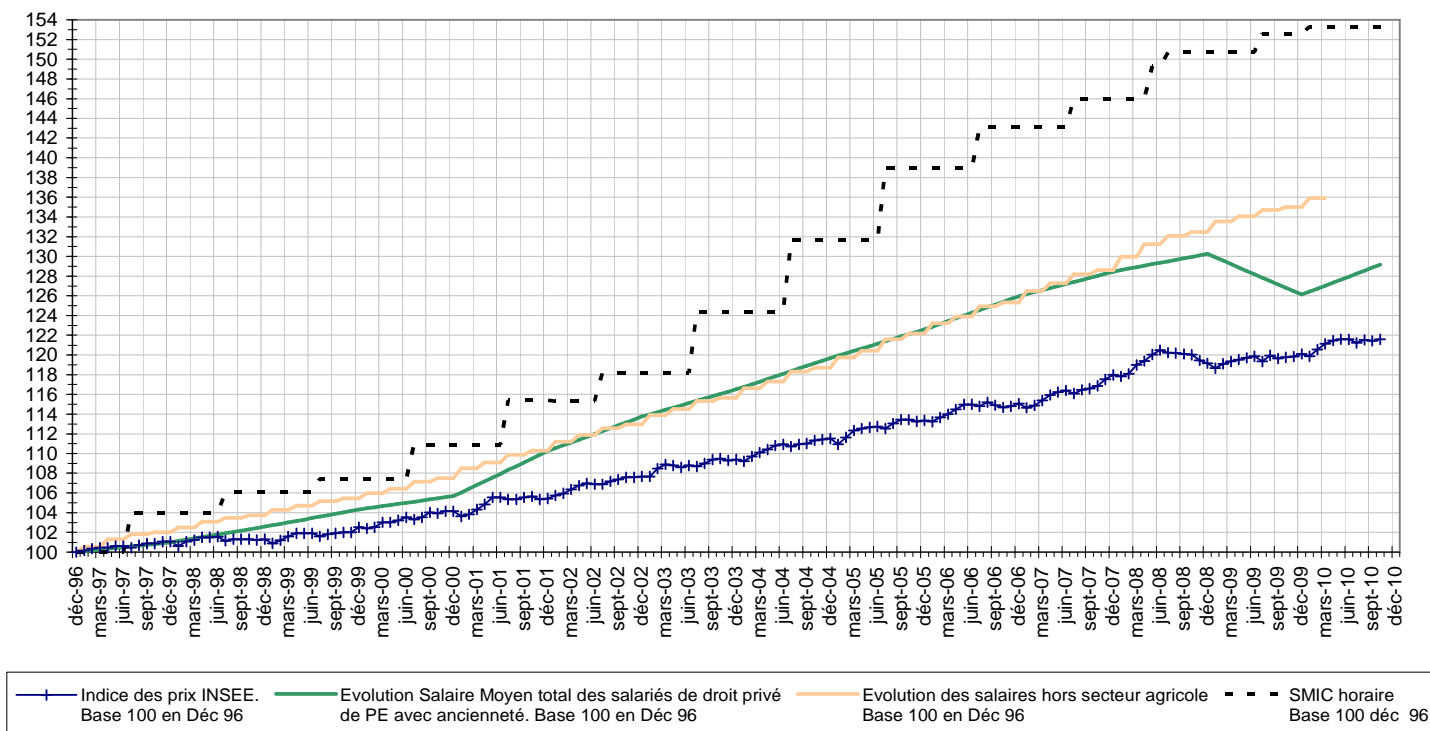
Enfin, parce que, jusqu'à preuve du contraire, c'est exactement la raison du blocage récent en matière de négociations des salaires.

Le 5 janvier, la position de la Direction était très claire : 0% d'augmentation de la valeur du point salaire de la CCN, et la partie fixe du salaire logée à la même enseigne. Rien pour les agents publics, que la DG exclut de toute « négociation salariale », ce que nous contestons.

C'est un grave précédent, puisque, même l'an dernier, consécutive au krach des subprimes, dans un contexte de morosité de l'économie et de l'emploi, la Direction avait concédé une augmentation portant les deux éléments de salaires, en fin de compte et en deux temps, à +1% (ce qui frisait déjà le ridicule...). Là, rien !

Regardons le graphique de la Direction (page suivante) : depuis 2008, et malgré l'accord salarial 2009, le décrochage se fait entre les salaires moyens des agents de l'Assurance Chômage puis de droit privé de Pôle emploi d'un côté, et les salaires moyens hors secteur agricole de

**Evolution comparée des indices de salaire des salariés de droit privé de Pôle emploi,  
du SMIC, des prix à la consommation et du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés**



l'autre. Le décrochage est encore plus flagrant par rapport au SMIC horaire, et n'a jamais été aussi grand (pour une base 100 décembre 96, à fin 2010, salaires RAC et PE à 129 pour un SMIC à 153...). Il y a une smicardisation accrue des salaires des agents de droit privé à Pôle emploi, comme des agents publics (rappelons que les premiers échelons du niveau I, de qualification bac, commencent en dessous du SMIC, et le niveau des traitements n'est assuré que par une prime différentielle)...

Certes, la Direction a fixé à 0,8% l'enveloppe pour les augmentations individuelles (changement de coefficient, d'emploi générique et pourcentages individuels, le tout prévu à l'article 19 de la CCN). Avec cela, la direction prétend traiter les sentiments de « frustration » qu'elle a générés, envers les uns, ex-agents publics, en les repositionnant à un coefficient que certains estiment

insuffisant au regard des emplois décrits et des classements des agents privés, envers les autres, agents ex-Assurance Chômage, qui espèrent que les « gains de repositionnement » se traduisent par une plus juste reconnaissance pour eux, enfin envers les collègues venant de l'AFPA, qui se sentent déclassés par rapport à leur précédente grille...

C'est exactement pour ces raisons que la CGT Pôle emploi a refusé des analogies et repositionnements au rabais, tant au printemps 2009 quant à la concordance entre emplois conventionnels et statutaires (rejetée par tous), en fin 2009 avec la

Rien même sur les chèques restaurants depuis 2010 : le décrochage se fait par rapport au « butoir

CCN (rejetée par les seuls CGT et SNU), début 2010 pour les contrats et avenants à contrat des collègues issus de l'AFPA (accord rejeté par les seuls CGT, SNU et CFTC)... et qu'elle appelle à la plus grande vigilance à l'aube des « négociations »

sur la classification des emplois dans la CCN.

La CGT Pôle emploi rappelle d'ailleurs que jamais une CCN faisant l'impasse sur la classification n'aurait dû être signée par quiconque : c'était ni plus ni moins que donner un chèque en blanc à la Direction, surtout qu'elle comporte une clause nouvelle (par rapport à la version Assurance Chômage) : ainsi la Direction affirme et a fait co-signer sa volonté de renégocier dans un délai de 3 ans les modalités de dénonciation ; il s'agit en fait pour elle d'aller vers une plus grande liberté pour remettre en cause les acquis de dizaines d'années de luttes des salariés de l'Assurance Chômage.

Autour de cette vigilance, autour de cette volonté de faire cesser les remises en cause des garanties collectives, autour de la nécessaire augmentation des salaires alors que les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles, autour de la conviction que ce n'est pas aux travailleurs, notamment à Pôle emploi, de payer le prix de la crise financière, l'unité du personnel et de ses organisations syndicales doit se réaliser.

Il est symptomatique que les agents des deux catégories, publics et privés, soient logés à la même enseigne par le

même pouvoir politique, puisque les premiers n'ont pas non plus de perspective d'augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique cette année, même s'ils ont via l'avancement une garantie de déroulement de carrière à l'ancienneté que la CCN ne fournit pas – ce qui doit inciter les agents publics à ne pas opter.

D'ailleurs, la CGT Pôle emploi est convaincue que l'affaiblissement du statut public (notamment du fait de la diminution importante des effectifs statutaires) sera, si elle se confirme cette année, préjudiciable à tout le personnel et à la CCN elle-même.

La Direction générale homogénéise le traitement des différentes catégories de personnel par le bas : pas d'augmentations des points de salaire et d'indice. C'est une nouvelle preuve de sa duplicité et de celle du discours sur le « meilleur des deux ». Sa politique « musclée » se manifeste également par la baisse programmée des effectifs cette année et le scandaleux traitement infligé, pour cause soi-disant budgétaire, aux précaires, CDD et contrats aidés, dont certains sont mis dehors à deux ans de la retraite et malgré 6 ou 8 ans de contrats. Ça se passe comme ça chez McPôle emploi !

**À cela, la CGT Pôle emploi oppose les garanties collectives existantes et leurs nécessaires améliorations, la convergence entre organisations syndicales, et l'inéluctabilité de la construction de la mobilisation du personnel y compris sur ces points.**

**0% ? Élève Charpy, c'est nul, à refaire !!  
Pas question de laisser passer cela !**

Le 9 février 2011